

COMMUNE DE BUJALEUF

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION DE PARTIES DESAFFECTÉES DE CHEMINS RURAUX AUX LIEUDITS : LES PÉROUSES, LA LATHIÈRE, LA BROUSSE, LE MONT, LE ROUVEIX HAUT, LE BOURG, BAZENANT, LA RIBIÈRE DU CHALARD, LAS RIBIEROSSAS

Par arrêté n° 2019-29 du 4 avril 2019,

Le maire de la commune de Bujaleuf a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'aliénation de parties désaffectées de chemins ruraux aux lieudits :

Les Pérouses, La Lathière, La Brousse, Le Mont, Le Rouveix Haut, Le Bourg, Bazenant, La Ribière du Chalard, Las Ribierossas.

Monsieur Rémi CARCAUD a été désigné commissaire enquêteur par l'arrêté n° 2019-29 du 4 avril 2019.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Bujaleuf du 13 au 28 mai 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures et le samedi matin de 9 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie le lundi 13 mai 2019 de 9 heures à 11 heures, le samedi 18 mai 2019 de 9 heures à 11 heures, et le mardi 28 mai 2019 de 15 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie (Le Château, 1 route du Mont – 87 460 BUJALEUF) ou par courrier à transmettre à M. Le Commissaire Enquêteur.